



AGENT

EI DIKLIC DELPHINE
65 RUE JEAN JAURES
26800 PORTES LES VALENCE
Tél : 0475435590
Fax : 0475428744
Email : AGENCE.DIKLIC@AXA.FR
Portefeuille : 0026031144

SARL ESSENTIEL DIAGNOSTICS IMM
BAT LE CLEVELAND
58 AV CHANOINE CARTELLIER
69230 ST GENIS LAVAL FR

Vos références :

Contrat n° 10174216804
Client n° 3344663504

AXA France IARD, atteste que :

**SARL ESSENTIEL DIAGNOSTICS IMM
BAT LE CLEVELAND
58 AV CHANOINE CARTELLIER
69230 ST GENIS LAVAL**

Est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10174216804** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) soumis à obligation d'assurance :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Le diagnostic de performance énergétique
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Diagnostic Audit Energétique dans les maisons individuelles.

A l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

Diagnostics accessoires au DDT :

Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic amiante avant travaux / démolition sans préconisations de travaux
Diagnostic amiante avant vente
plan pluriannuel de travaux (PPT)
Diagnostic Technique Amiante
Diagnostic Technique Global (DTG) **à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil**



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/05/2026** au **01/05/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PORTES LES VALENCE le 12 mai 2026
Pour la société :

